

# ANNÉE 2015/2016 - GUIDE D'INSCRIPTION

## Campus de Blois :

3 Rue de la Chocolaterie – CS 23410 – 41034 BLOIS Cedex

☎ 02-54-55-84-00 @ [scolarite-blois@listes.insa-cvl.fr](mailto:scolarite-blois@listes.insa-cvl.fr)



## Campus de Bourges :

88 bd Lahitolle – Technopôle Lahitolle – CS 60013 - 18022 BOURGES Cedex

☎ 02-48-48-40-00 @ [scolarite-bourges@listes.insa-cvl.fr](mailto:scolarite-bourges@listes.insa-cvl.fr)



## **1 – PREMIERE INSCRIPTION**

**Vous devez :** Remplir en ligne le dossier d'inscription sur le site de l'institut :  
**[www.insa-centrevalde Loire.fr](http://www.insa-centrevalde Loire.fr)** - Onglet **Formation** – Rubrique **Inscription**

Et l'envoyer avec toutes les pièces demandées **avant le :**

- **17 Août 2015** pour le **Concours commun INSA**
- **Au plus tard le 09 Septembre 2015** pour le **Concours E3A Banque PT**

**ATTENTION :** L'établissement fermant en Août, merci d'envoyer le dossier en **courrier simple.** (*Tout courrier envoyé en recommandé, ne sera pas réceptionné.*)

## **2 – RE-INSCRIPTION**

**Vous devez :** Vous réinscrire, par internet, pour l'année 2015-2016  
**[www.insa-centrevalde Loire.fr](http://www.insa-centrevalde Loire.fr)** Onglet **Formation** – Rubrique **Réinscription**

\*\*\*\*\*

### **Handicap**

Si vous avez un handicap invalidant ou de nature à perturber le déroulement de vos études, veuillez en préciser la nature sur votre dossier d'inscription et joindre la photocopie de votre carte d'invalidité, si vous en avez une, ou tout autre document de nature à justifier ce handicap : certificat médical, ....

Les étudiants qui, lors de leur inscription administrative, auront signalé un handicap, quelle qu'en soit la nature (moteur, visuel, auditif, psychologique, ou autre...) seront contactés par le référent « handicap » de l'INSA Centre Val de Loire, afin que soient étudiées les possibilités d'accompagnement à leur proposer : moyens pédagogiques adaptés, utilisation de matériel spécifique, aide à la prise de notes, aide aux déplacements, tutorat....

### **Bourses**

- Bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux :  
Lors de leur inscription, les **étudiants boursiers sont exonérés du paiement des droits d'inscription et de la cotisation au régime étudiant de sécurité sociale sur présentation d'une notification de bourse pour l'année universitaire 2015/2016 et à condition qu'ils s'inscrivent au niveau d'études pour lequel cette notification leur a été délivrée.**

**ATTENTION : Le paiement des bourses d'enseignement supérieur est conditionné à l'assiduité aux cours. A la demande du Crous, un contrôle sera effectué par l'établissement lors des travaux dirigés et/ou pratiques, des stages obligatoires intégrés à la formation et des examens. Toute absence injustifiée peut entraîner la suspension du versement de votre bourse.**

### **Sécurité Sociale Etudiante**

L'affiliation à la sécurité sociale est **obligatoire** pour la majorité des étudiants.  
Elle est **payante** ou **gratuite** selon l'âge de l'étudiant et la profession des parents, à l'exception :

- des boursiers de l'enseignement supérieur sur présentation d'une notification de bourse pour l'année 2015/2016 (**y compris pour les boursiers à échelon 0**).
- des régimes spéciaux (se reporter au tableau des sites LMDE et SMECO)
- Etudiants né(e)s entre 30/09/96 et 29/09/2000 = Gratuite
- Etudiants né(e)s entre 30/09/87 et 29/09/1996 = Payante

L'affiliation à la sécurité sociale étudiante entraîne l'obligation de choisir un centre payeur parmi l'une des deux mutuelles étudiantes habilitées à gérer, pour les étudiants, les prestations d'assurance maladie.

**L'INSA Centre Val de Loire est responsable de l'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale et du recouvrement de la cotisation forfaitaire associée, au moment de l'inscription des étudiants.**

Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites des mutuelles étudiantes :

[www.lmde.fr](http://www.lmde.fr)

[www.smeco.fr](http://www.smeco.fr)

### **La situation des étudiants salariés**

Les étudiants salariés peuvent être dispensés d'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale sur présentation d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée couvrant l'intégralité de l'année universitaire de référence du 01/10/15 au 30/09/16 et à condition que ce contrat présente un nombre d'heures supérieur ou égal à 60h/mois ou 120h/trimestre. (Joindre les copies du contrat de travail et des 3 derniers bulletins de salaire)

**ATTENTION** : si votre contrat de travail – à durée déterminée ou indéterminée – vient à être interrompu au cours de l'année, vous devez impérativement le signaler à votre centre d'inscription qui procédera immédiatement à votre affiliation au régime étudiant et, le cas échéant, à l'encaissement de la cotisation.

**Même si l'attestation correspondante vous ouvre des droits jusqu'en 2015, ces documents ne sont plus valables.**

### **La situation des étudiants étrangers**

- Etudiant(e)s ressortissants de l'Union Européenne :

Les élèves ingénieurs qui poursuivent leurs études en France doivent demander à leur pays d'origine **la carte européenne (valable 1 an)**. Ils sont exemptés de la cotisation et de l'inscription au régime étudiant français.

- Etudiant(e)s non ressortissants de l'Union Européenne :

Les étudiants étrangers qui poursuivent leurs études en France doivent s'affilier à la Sécurité Sociale Etudiante. Ils s'acquittent de la cotisation annuelle et forfaitaire et choisissent la section locale **LMDE** ou **SMECO**.

**Aucune autre attestation d'assurance personnelle ne sera prise en compte.**

### **Assurance Responsabilité Civile et Accident**

L'Assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident est **obligatoire** pour votre inscription à l'INSA Centre Val de Loire et doit être souscrite **chaque année**.

Elle vous couvre si vous êtes reconnu(e) civilement responsable ou si vous êtes victime d'un accident notamment lors d'un stage, lors d'une activité sportive, ou d'un voyage à l'étranger.

**Vous devrez fournir impérativement fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile et Accidents qui étend la garantie aux stages, et aux activités scolaires et extra-scolaires.**

Il est possible que vous soyez encore couvert par celle de vos parents.

Toutefois, si vous n'êtes pas en mesure de présenter une attestation d'Assurance Responsabilité Civile et individuelle Accident en cours de validité à la date de votre inscription, vous pouvez en souscrire une par l'intermédiaire d'une des deux mutuelles étudiantes (LMDE et SMECO).

## TABLEAU RECAPITULATIF DES DROITS D'INSCRIPTION 2015-2016

	Frais de Scolarité	Sécurité Sociale*	Total à Payer
Non Boursier	610 €	215 €	825 €
Boursier	/	/	/
Diplôme national de Master	256 €	215 €	471 €
Inscription complémentaire Master (Double Coursus)	168 €	/	168

\*Doit s'acquitter de la sécurité sociale, tout étudiant ayant 20 ans dans l'année universitaire, soit du 1/10/2015 au 30/09/2016. Sauf régime particulier sécurité sociale des parents, se reporter au tableau des « professions parents » disponible sur les sites internet de chaque mutuelle.

### Les règlements se font :

- Par chèque bancaire à l'ordre « Régisseur de Recettes de l'INSA Centre Val de Loire »
- Par Mandat SEPA

**(Attention : Pour bénéficier du prélèvement Mandat SEPA en 3 fois, l'autorisation de prélèvement et le RIB au nom de l'étudiant, doit nous être retourné impérativement avant le 1<sup>er</sup> Septembre 2015)**

Pour votre information : les Dates de prélèvement seront les suivantes :

- 10 Septembre 2015
- 10 Octobre 2015
- 10 Novembre 2015

**Aucun paiement en espèces ne sera accepté.**

### A noter :

**La délibération n°2014-10-13-12 indique que l'INSA Centre Val de Loire ne procédera pas au remboursement des droits de scolarité des étudiants renonçant à leur inscription après la rentrée universitaire.**